



Règlement Run and Bike



1^{er} décembre 2019

Article 1 : Organisation

Le Run & Bike est organisé par le *Racing club Triathlon d'Arras*.

Cette épreuve aura lieu le 1^{er} décembre 2019.

La course se déroulera à l'intérieur de la base de loisirs des Grandes Prairies à Arras.

Un parking est disponible à proximité du complexe, ainsi que des vestiaires.

Article 2 : Présentation de la manifestation sportive

Ce Run & Bike d'Arras est accessible à tous (licenciés et non licenciés).

Les licences et/ou certificats médicaux devront être présentés obligatoirement le jour de l'épreuve lors du retrait des dossards.

Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au triathlon ou Run and Bike en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

Les licenciés doivent présenter soit :

- une licence de triathlon en compétition.
- une licence FFC + certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- une licence FFA + certificat médical de non contre-indication à la pratique du Run and Bike en compétition.
- Un certificat médical mention sport en compétition (+pass compétition) pour les licences loisirs.

Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

4 formats sont possibles :

- Course jeune 1 (6 – 9 ans) : 1,5 km
- Course jeune 2 (10-13 ans) : 4 km
- Course XS : 9 km
- Course S : 15 km

Le nombre d'équipes pour le Run and Bike S est limité à 100 (l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre limite d'inscriptions).

Le Run and Bike est une course qui se déroulera sur un parcours déterminé en fonction du format de la course choisie, par équipe de deux concurrents et avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale). Seuls les VTT sont autorisés (« cyclocross, gravel et vélos électriques » sont interdits).

Afin de fluidifier le départ, les coureurs débiteront en premier, et iront rejoindre les vététistes. Les équipiers (coureur à pied et vététiste) restent groupés tout au long de l'épreuve : le changement de l'un à l'autre s'effectue VTT à la main, celui-ci servant de passage de témoin.

Il n'y a pas de limite sur le nombre de relais ainsi que sur leurs durées.

Les horaires de la course sont définis comme suit :

- Accueil et retrait des dossards : 8h00
- Départ du XS : 9h00
- Départ du S : 10h00
- Départ des courses jeunes : 11h30

Les résultats seront proclamés à l'issue de l'ensemble des épreuves. La remise des récompenses aura lieu à 12h30.

Article 3 : Règles de course

Un briefing d'avant course rappellera les règles principales à respecter.

Le port du casque homologué à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour chaque équipier (un casque par personne obligatoire).

Le dossard doit être porté sur le devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est strictement interdit de jeter des objets, vêtements ou déchets (bidons, gels...) en dehors des zones de propreté sous peine de disqualification.

Il est bien sûr interdit d'être à deux en même temps sur le VTT.

Un ravitaillement pour les concurrents sera prévu.

Le parcours comporte deux zones de regroupement. (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue).

Le départ de l'épreuve sera donné pour un seul des deux équipiers, qui parcourra à pied un tronçon de 300 à 600 mètres environ avant de rejoindre son partenaire.

A chaque passage d'une boucle les équipiers doivent passer ensemble.

La ligne d'arrivée doit être franchie simultanément par les deux équipiers et le VTT.

Dans tous les cas, les concurrents se soumettront aux décisions de l'organisateur.

Article 4 : Sécurité

Le parcours en nature emprunte des chemins forestiers susceptibles d'être empruntés par des promeneurs les coureurs doivent impérativement adapter leur vitesse lors du dépassement ou lors du croisement de tout promeneur, et prendre une marge de sécurité suffisante pour anticiper tout changement de trajectoire des piétons. Tout incident avec un promeneur pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve, et engager la responsabilité civile du concurrent.

Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la circulation. Cela ne dédouane pas les participants d'adopter une attitude responsable tout au long de l'épreuve et, notamment, de respecter les consignes des bénévoles.

En cas de mauvais temps ou de conditions météorologiques pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Article 5 : Tarifs et Inscriptions

Tarifs 2019:

- Format S : 15,00 € par équipe (+ 2,00 € pour le *pass compétition* en cas de licence loisir)
- Format XS : 10,00 € par équipe (+ 2,00 € pour le *pass compétition* en cas de licence loisir)
- Course jeune : 5,00 €

L'inscription se fait sur le site internet de l'épreuve : <https://www.triathlon-arras.com> jusqu'au mercredi 27 novembre inclus.

Vous pouvez également remplir le bulletin d'inscription-joint et l'envoyer à l'adresse suivante avant le mercredi 27 novembre.

38 rue Marcel Sembat
62223 Saint Nicolas

Possibilité de s'inscrire le jour même avec une P.A.F. de 2,00 € supplémentaire.

En cas de désistement d'un concurrent, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur. Tout dossier sera considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire

ATTENTION : votre inscription ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies (règlement des droits d'inscription, certificat médical valide, autorisation parentale si besoin). En attendant votre inscription sera considérée comme « en attente ». Passé ce délai ou si les quotas d'inscription s'avèrent atteints, votre pré-inscription sera annulée.

Article 6 : Responsabilité et garanties

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents inscrits, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, pour tous les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou à d'autres concurrents.

Les licenciés bénéficient en plus des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol de matériel, ainsi que d'accident, de défaillance, de blessures, d'invalidité ou de décès survenu à un concurrent. Le concurrent a bien pris note qu'il doit s'assurer personnellement pour tous les risques encourus lors de la pratique de l'épreuve.

En aucun cas un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisateur pour quelque motif que ce soit. La signature lors du retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 : Droit à l'image

Le participant donne à l'organisateur le droit d'utiliser son image (photo et/ou vidéo). En outre, il déclare accepter toute exploitation par l'organisateur, des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits, pour les besoins

1/ de diffusion de l'événement par voie de toute plateforme de communication et notamment mobile, en ligne, numérique, internet.

2/ d'exploitation commerciale ou non, par l'organisateur lui-même ou tout partenaire, sponsor, fournisseur de l'événement (excepté pour l'utilisation de campagne publicitaire).